

COMPTE RENDU ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES **DU 31 OCTOBRE 2021**

Nombre de membres connus	85
Nombre de présents	20
Nombre de procurations	7
Nombre de voix totale	169
Nombre de voix présentes ou représentées	60
Quorum	85

N'ayant pas le quorum pour l'AG ordinaire, le président Gilles VIVET, ouvre la séance de l'AG extraordinaire à 9h30.

60 présents ou représentés pour un quorum de 85. (Pour mémoire 71 à l'AG 2019)

En ouverture, les présents ont rendu hommage à Marcel LAROCHAIX et Maurice VIVET, 2 membres du syndicat qui nous ont malheureusement quittés cette année.

COMPTE RENDU MORAL

Travaux 2021

1) Par entreprise

1.1) Les travaux de reconquête pastorale sur l'alpage (phase 1) commencés à l'automne 2020, par l'entreprise Quey Sylvain, sont terminés depuis fin septembre.

René Villermet, avec les représentants administratifs de la DDT et du Département, a participé à la réception des travaux le 21 octobre.

1.2) Les travaux d'amélioration foncière au Gelaz et Roa d'Aval, début prévu le 2 novembre, par l'entreprise Quey Sylvain

1.3) Le bureau a pris la décision, suite à l'intervention imparfaite de l'entreprise prestataire de la commune, de faire appel à une entreprise avec épaveuse/débroussailleuse, pour nettoyer les talus inaccessibles aux engins agricoles. Opération réalisée en septembre par l'entreprise Mérel.

*Rappel constat 2020 : si les prairies sont généralement bien entretenues par les différents exploitants, il n'en est pas de même pour les talus jouxtant les différentes routes. Ces travaux incombent au prestataire missionné par la commune....quelles solutions ??

2) Journée des propriétaires

La matinée du printemps sur Montfort a été annulée à la suite des mesures sanitaires en vigueur.

Dimanche 11 juillet, une matinée de travail sur l'alpage pour le nettoyage et évacuation des tôles du chalet écroulé de Plan Cartier, a été un franc succès. 2 membres du Groupement Pastoral ont renforcé l'équipe de bénévoles. Pour remercier la vingtaine de participants, l'AFP a offert l'apéritif et le casse-croûte, ambiance très sympathique et conviviale, face au Mont Blanc par une magnifique journée ensoleillée.

Exploitations

Gaec du Frenolet – Gaec de la Ferme de Montfort – Liliane Vivet – Groupement Pastoral des 2 Jumeaux

Visites des exploitations

1) Groupement Pastoral (GP) des 2 jumeaux

Visite effectuée le 10 septembre par René Villermet et Gilles Vivet en présence de Laetitia Rimbaud et Aimé Romanet, gérants du GP et d'Alexis Romanet, berger du troupeau de vaches laitières.

Bonne pâture, voies d'écoulement des eaux pluviales sur la piste entretenues et fauchage des chardons à Plan Cartier.

La visite a permis d'envisager les futurs travaux :

- L'AFP prévoit en 2022 la phase 2 de reconquête pastorale avec broyage des rhododendrons et genévriers par broyeur sur bras de la pelle mécanique.
- L'AFP s'engage à étudier les différentes possibilités pour la réalisation d'une piste permettant de desservir le haut de l'alpage.
- Le GP a épandu du lisier afin d'enrichir le sol.

2) Exploitation de Liliane Vivet

Le 15 octobre par René Villermet, Gilles Vivet et Gérard Deschamps-Berger, en présence de Liliane Vivet.

Bon entretien.

3) GAEC de la ferme de Montfort

Le 15 octobre par René Villermet, Gérard-Deschamps Berger et Gilles Vivet, en présence de Isabelle Vibert.

Bon entretien dans l'ensemble. Le girobroyage a été réalisé en fin de printemps tout de suite après le pâturage, mais une infime partie n'a pu être terminée avant la visite suite à une panne mécanique du matériel.

Apport de fertilisants par l'épandage de fumier à l'automne 2020 sur les secteurs de Roa d'Aval et Roa d'Amont.

Le GAEC a fourni un gros travail d'élagage des lisières et de ramassage de pierres facilitant la fauche des prairies.

L'acquisition de matériels neufs (tracteur, botteuse, girobroyeur, ...) dénote une volonté des exploitants de profiter de la qualité gustative des fourrages locaux pour l'alimentation du troupeau.

Pour obtenir l'autonomie fourragère il sera nécessaire d'envisager un procédé d'irrigation afin de faire plusieurs coupes de foin.

4) GAEC du Frenolet

Le 15 octobre par René Villermet, Gérard Deschamps-Berger et Gilles Vivet en présence de Frédéric Deschamps.

Des travaux de girobroyage ont été réalisés après le pâturage des vaches laitières sur certains secteurs. Des interventions sur d'autres zones de pâture seront à faire par les exploitants.

Les propriétaires demandent impérativement un girobroyage en Chaffaudraz, Mollieux et Mirabarjon afin d'authentifier les secteurs mécanisables. L'AFP pourra ainsi programmer ou non des travaux d'amélioration sur les endroits difficiles.

Réunion annuelle des présidents d'AFP 73

Programmée le 23 septembre 2021 à La Tour en Maurienne.

Gérard Deschamps Berger et Gilles Vivet ont représenté l'AFP.

Consacrée en grande partie aux modifications des statuts de la Fédération départementale des AFP 73, cette journée, riche d'échanges entre les différentes AFP représentées, a permis de voir concrètement sur le terrain la reconquête pastorale des anciennes vignes par l'AFP de Chatel.

Un représentant de TELT (Société Tunnel Euralpin Lyon Turin) présente les obligations générées par le chantier transfrontalier, en terme de mesures compensatoires, dont profitent les AFP de Maurienne par le financement de travaux de reconquête pastorale.

Rapport moral approuvé

Nombre de votant	60	Suffrages exprimés	60
Pour l'adoption	60	Contre l'adoption	0
Abstentions	0	Refus de vote	0

COMPTE RENDU FINANCIER

Trésorerie (situation au 28/10/2021)

Fonctionnement

Recettes		Dépenses	
Subvention communale	100,00 €	Assurances	526,00 €
Loyers 2020	868,28 €	Virement section investissement	3 000,00 €
		Cotisations	150,00 €
Report 2020	416,68 €	Divers	175,77 €
TOTAL	1 384,96 €	TOTAL	3 851,77 €

Solde négatif de 2 466,81€ (à percevoir 2 719,07 € de loyers 2021)

Investissement

Recettes		Dépenses	
Subvention commune	18 000,00 €	Travaux épareuse	3 276,00 €
Crédit section fonctionnement	3 000,00 €	Travaux alpage	21 000,00 €
Excédent 2020	29 433,44 €		
TOTAL	40 433,44 €		24 276,00 €

A déduire 14 880 € de travaux en cours

Solde positif à venir de 1 277,44 €

Rapport financier approuvé

Nombre de votant	60	Suffrages exprimés	60
Pour l'adoption	60	Contre l'adoption	0
Abstentions	0	Refus de vote	0

ETATS DES EXPLOITANTS

1) Gaec de Montfort

Montant du loyer 2021 à Montfort : 21,32 € x 20,279 = **432,28 €**

Montant du loyer 2021 d'alpage: **109,54 €**

Solde égal à 0

2) Gaec du Frenolet

Montant du loyer 2021 : 21,32 € x 38,5983 = 822,78 €

Solde égal à - 1 347,04 € (montant de travaux à finaliser)

3) Groupement Pastoral des deux Jumeaux

Montant du loyer 2021 : **1 122,07 €**

4) Groupement Pastoral de Montagny

Montant du loyer 2021 : **182,40 €**

5) Apiculteur

Convention finalisée et signée en 2020 pour un montant annuel de 50 euros.

Montant du loyer pour 2021 : **50 €**

Etats des exploitants approuvés

Nombre de votant	60	Suffrages exprimés	60
Pour l'adoption	60	Contre l'adoption	0
Abstentions	0	Refus de vote	0

LOYERS 2022 REDISTRIBUTION Délibération 2022-1

Conformément au principe retenu lors de la création de l'AFP, les propriétaires décident que le montant des loyers ne sera pas redistribué, mais alimentera la trésorerie pour couvrir les frais de fonctionnement et constituer des provisions afin de financer les travaux en projet.

Nombre de votant	60	Suffrages exprimés	60
Pour l'adoption	60	Contre l'adoption	0
Abstentions	0	Refus de vote	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de son affichage au siège de l'AFP ou sur le site

LOYERS 2022 AUGMENTATION Délibération 2022-2

Les propriétaires décident d'appliquer le taux fixant les valeurs locatives des terres agricoles modifié par l'arrêté préfectoral du 27/09/2021 soit une augmentation de 1.09 %.

Le montant du loyer est donc de 21.55 € à l'hectare pour la période du 01/10/2021 au 30/09/2022

Les loyers des alpages sont fixés par une grille en points à l'hectare et sont indexés par rapport à l'indice national des fermages.

A compter du 01/10/2021 au 30/09/2022 la valeur du point est de 1,27 euro.

Nombre de votant	60	Suffrages exprimés	60
Pour l'adoption	60	Contre l'adoption	0
Abstentions	0	Refus de vote	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de son affichage au siège de l'AFP ou sur le site

TRAVAUX 2022 SECTEUR SUBVENTIONNABLE Délibération 2022-3

Travaux prévus à l'alpage :

Phase 2 sur secteur plus pentu : gyrobroyage des genévriers, rhododendrons et myrtilliers

Lors de la réception des travaux de la phase 1, les représentants du département et de la DDT (Direction Départementale des Territoires) pensent que ces gyrobroyages n'amèneront pas les résultats escomptés.

Ils conseillent, pendant plusieurs années, de parquer des moutons sur ces secteurs afin que leurs déjections étouffent ces pelouses alpines et fertilisent le sol.

En conséquence le syndicat modifie ses prévisions et propose les travaux ci-dessous suivant un plan pluriannuel d'investissement :

- * Alpage de la Côte : 2ème phase de reconquête pastorale
- * Piste de desserte à l'alpage de la Côte
- * Reconquête pastorale et piste à l'Armènaz
- * Adduction d'eau pour irrigation sur zone intermédiaire
- * Reconquête pastorale sur zone intermédiaire

Les propriétaires mandatent le syndicat pour étudier les meilleures solutions et solliciter les subventions afin de réaliser ces projets

Nombre de votant	60	Suffrages exprimés	60
Pour l'adoption	60	Contre l'adoption	0
Abstentions	0	Refus de vote	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de son affichage au siège de l'AFP ou sur le site

TRAVAUX 2022 AMELIORATION FONCIERE SUR FONDS PROPRES

Continuer les travaux d'amélioration foncière

Réaménagement de la piste de Chaffaudraz

Terrassement divers sur Mirabarjon et le Molliex

Débroussaillage des Pins

Le programme des travaux d'amélioration foncière est adopté

Nombre de votant	60	Suffrages exprimés	60
Pour l'adoption	60	Contre l'adoption	0
Abstentions	0	Refus de vote	0

MATINEE DES PROPRIETAIRES

Il est proposé selon dates à définir :

- Alpage : 1 demi-journée pour enlèvement des arcosses
- Montfort : 2 demi-journées pour enlèvement pierriers aux Replat, Teppes, Chavonnes et décharge de Longelire d'en Bas

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse

Séance levée à 11H30

Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le :01/11/2021

Et de la réception par la tutelle le :